



LE GUIDE DE LA BELLE ADOPTION

J'adopte
un animal de refuge





Ce guide a été conçu par la Confédération Nationale Défense de l'Animal, reconnue d'utilité publique depuis 1990, représentant le plus important réseau d'associations de protection animale indépendantes en France.

Ensemble,
défendons
les animaux

Un réseau de défense, d'aide et d'hébergement des animaux en difficulté.

Défense de l'Animal est le plus important réseau français de protection des animaux, présent dans 95 départements et qui agit sur le terrain : refuges de proximité, maisons de retraite pour animaux âgés, centres de soins pour animaux sauvages, refuge pour animaux de ferme, chevaux...

Défense de l'Animal est le porte-parole de 270 associations de protection animale indépendantes qui ne sont pas des filiales mais des partenaires partageant des valeurs communes pour la protection des animaux.

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :



Communauté
«les refuges de France»
@confederationdefensedelanimal



Défense de l'Animal
@RefugesdeFrance

Pour faire un don, voir page p.31



L'Adoption un acte citoyen et militant

"En adoptant un animal de compagnie dans un des refuges indépendants de France, vous lui offrez une nouvelle vie, une chance d'être enfin heureux."

Il vous en sera toujours reconnaissant. Par cette bonne action, vous sauvez des vies et encouragez les bénévoles et les salariés de votre région à poursuivre leurs missions de service public. L'équipe que vous avez rencontrée au refuge est compétente et vous a conseillé au mieux, dans le seul but de construire, avec votre nouveau compagnon, une relation harmonieuse au sein de votre foyer. Si un problème d'adaptation, de comportement ou de santé survient, n'hésitez pas à contacter le refuge. Il vous renseignera ou vous dirigera vers des personnes compétentes. Ce guide a été conçu pour vous apporter compréhension et connaissance de l'animal, membre à part entière de votre famille. L'équipe de Défense de l'Animal et les milliers de salariés et bénévoles des refuges vous souhaitent de belles années de bonheur en sa compagnie, et vous remercient sincèrement du soutien que vous apportez à la protection animale."

"La Confédération Nationale Défense de l'Animal"

Un acte réfléchi et responsable

Si la loi confère à l'animal le statut d'être sensible, son bonheur et sa santé n'en dépendent pas moins de vous. Son accueil se prépare. L'animal n'est pas un objet. Ce n'est ni un cadeau surprise, ni un accessoire de mode. Il vous apportera beaucoup de joie, mais aussi quelques contraintes, que vous devez anticiper.





Le bon choix

Votre animal vous a été conseillé en fonction de votre mode de vie, de ses besoins et de son caractère.

Ne soyez pas surpris par les questions posées lors de l'adoption par l'équipe du refuge, utiles et indispensables pour vous diriger vers le bon animal.



Du temps à lui consacrer quotidiennement

Un animal qui s'ennuie fait des bêtises, voire des dégâts. Nos compagnons ont besoin de jeux, d'éducation, de présence et d'affection.

Prévoyez le temps du repas, l'apprentissage de la propreté, de la sociabilisation, de l'éducation et de nettoyage. N'hésitez pas à vous faire accompagner d'un éducateur comportementaliste.

Pour répondre aux besoins physiologiques d'un chien, partagez de longues promenades avec lui (une heure par jour).

Anticipez vos absences

Si un chat peut rester seul deux ou trois jours avec des réserves de nourriture, de l'eau en quantité suffisante et une litière propre, un chien, en revanche nécessite d'être sorti trois fois par jour pour faire ses besoins.

Pour vos vacances et week-ends, si vous ne pouvez l'emmener, nous vous conseillons de réfléchir à un mode de garde le plus tôt possible et de ne pas attendre le dernier moment. N'hésitez pas à solliciter vos proches. Vous pouvez aussi vous diriger vers une pension autorisée, spécialisée dans la garde d'animaux et que vous aurez visitée préalablement.

Certains de nos refuges proposent ce service à leurs membres adhérents (voir liste des refuges sur : www.laconfederation.fr).

Pour voyager à l'étranger, les conditions sanitaires d'entrée d'un animal de compagnie dépendent de la destination (Europe ou hors Europe). Pour en savoir plus : www.service-public.fr



Contrairement aux idées reçues

- Le chat n'est pas si indépendant et il se peut que ce soit lui qui vous choisisse.
- Un chien de petite taille n'est pas forcément un chien de salon et parfois, le bon gros nounours, auréolé d'une bonne réputation peut se révéler grognon, voire franchement agacé.
- Un animal adulte et/ou âgé, en sécurité à vos côtés, s'adaptera aussi facilement qu'un jeune. Plus posé et tranquille, il aura des temps de jeux, mais sera moins tenté par les bêtises.
- Un chien placé en maison avec terrain a tout aussi besoin de promenades qu'un chien placé en appartement.
- L'adaptation au sein d'un nouveau foyer, même pour un jeune animal prend du temps.

Les dépenses à prévoir

Il n'est pas rare d'entendre de futurs adoptants s'étonner :

« *Nous pensions que l'adoption était gratuite.* » Attention, le montant

demandé lors d'une adoption est surtout une contribution aux frais conséquents liés à l'identification, la vaccination, les vermifuges et la stérilisation des animaux placés à l'adoption.

Cette participation financière contribue aussi à la prise en charge des animaux par l'association, lui permettant ainsi de poursuivre ses missions et de sauver de nombreux animaux en détresse.

En adoptant, vous sauvez une vie et vous soutenez une association de protection animale. Si un particulier vous donne un animal, le coût des actes vétérinaires que vous devrez engager sera supérieur au coût d'une adoption.



Longévité moyenne

Le chat

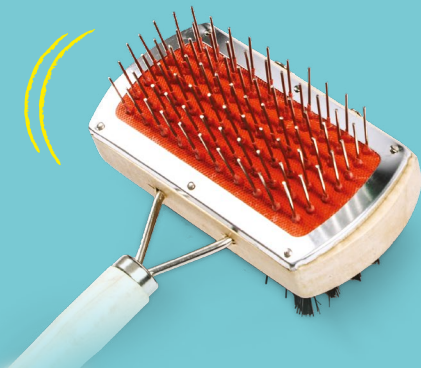
L'espérance de vie moyenne d'un chat stérilisé, parce qu'il devient plus sédentaire, est plus importante que celle d'un chat non stérilisé :

Chat stérilisé	14 à 18 ans
Chat non stérilisé	6 à 10 ans

Le chien

Son espérance de vie varie en fonction de sa taille :

Petite taille (5-10kg)	12 à 17 ans
Taille moyenne (20-30kg)	12 à 15 ans
Grande taille (40-60kg)	12 à 15 ans



Un budget
tout au long
de sa vie

Budget moyen

Frais vétérinaires

Le budget santé représente une part non négligeable de la somme que vous devrez consacrer à votre animal. Si vous voulez qu'il reste en bonne santé, vous ne pouvez pas faire l'impasse. Une visite annuelle, au minimum chez votre vétérinaire s'impose afin de mettre à jour ses vaccins (en dehors des imprévus : accident, maladie...).

Alimentation, équipement et entretien

Il s'agit de prix moyens, ils peuvent varier en fonction de nombreux facteurs.

Le chat

70-100g
de croquettes
par jour

10 € /mois
120 € /an

Litière
compacte
4€

8 € /mois
96 € /an



Équipement :

Boîte de transport : 25 €

Bac et pelle à litière : 7 €

Griffoir : 5 € | Brosse : 5 €

Panier : entre 10 et 20 €

Gamelle : 5 €

Fontaine à eau : 35 €

Total de l'équipement :
92 à 102 €

Le chien

Petit
chien
(5-10kg)

100-170g
de croquettes
par jour

13 € /mois
156 € /an

Chien
moyen
(20-30kg)

270-360g
de croquettes
par jour

30 € /mois
360 € /an

Grand
chien
(40-60kg)

450-600g
de croquettes
par jour

52 € /mois
624 € /an



Équipement :

Collier : 5 à 20 € | Laisse : 10 à 25 €

Harnais : 15 à 40 € | Panier : 15 à 60 €

Gamelle : 5 à 15 €

Total de l'équipement :
50 à 160 €

Les actions

L'identification

L'animal que vous avez adopté a été identifié par l'association, par puce électronique ou par tatouage.

L'identification est obligatoire pour toute cession d'un chien ou d'un chat à titre gratuit ou onéreux. Obligatoire pour les chiens depuis 1999, cette réglementation s'est étendue aux chats, nés après le 1er janvier 2012, dès lors qu'ils sont âgés de plus de sept mois.

Elle peut sauver la vie de votre animal en augmentant considérablement vos chances de le retrouver en cas de disparition ! Vous pouvez compléter ce dispositif par une médaille ou un tube d'identification accroché au collier.

**Pensez à signaler
vos changements de
domicile ou de numéro
de téléphone,
au refuge et au fichier
national des carnivores
domestiques, l'I-CAD :
www.i-cad.fr
Tél : 0 810 778 778**





vitales

La stérilisation, un acte de protection

La stérilisation étant la première des mesures de protection animale, la majorité des refuges indépendants proposent à l'adoption des animaux déjà stérilisés. Elle évite la surpopulation des animaux errants et les abandons dans les refuges, ainsi que la propagation des maladies.

Elle limite les risques de tumeur chez les femelles, les fugues et les bagarres chez les mâles : l'espérance de vie est largement augmentée. Pour vous, elle supprime les inconvénients des chaleurs et du marquage du territoire. Enfin, la stérilisation évite l'euthanasie des portées non désirées et très difficiles à placer du fait de la surpopulation, surtout féline, en France. C'est une opération simple, qui, si elle présente un coût, sera moins chère que tous les frais vétérinaires auxquels vous devrez faire face si vous ne la pratiquez pas.

Le saviez-vous ?

Un couple de chats non stérilisés peut donner naissance à 20 000 chatons en 4 ans

Contrairement aux idées reçues, une portée n'est pas nécessaire avant la stérilisation.

ICatCare recommande de faire stériliser les chats domestiques avant leur puberté, qui survient dès 4 mois.

La stérilisation chirurgicale réalisée avant l'âge de 4 mois n'arrête pas la croissance des chatons mais la ralentit.



icatcare.org / Déclaration Internationale des Responsabilités envers les Chats

Comment Bien l'Accueillir ?

S'il y a souvent des coups de foudre lors de l'adoption, il se peut aussi que vous emmeniez un animal qui a connu beaucoup de peine.

Pour les animaux, le passage au refuge n'est pas anodin. Les adoptants devront être patients et ne pas négliger le temps d'adaptation.

Certains de nos pensionnaires n'ont en effet qu'une idée en tête : s'échapper pour aller retrouver leur ancienne maison et leurs anciens maîtres.



À son arrivée

Il est important de vérifier que tout soit bien fermé (porte, fenêtre, portail) avant de lâcher votre animal, afin de garantir sa sécurité.

Le premier jour, faites visiter à votre chien l'appartement ou la propriété en laisse avant de le détacher.

Pour votre chat, déposez la boîte de transport dans la pièce de vie, ouvrez-la et attendez qu'il sorte de lui-même. Laissez le bac à litière à sa vue.

Le temps de son adaptation, ne laissez pas sortir votre chat et promenez toujours votre chien en laisse durant 4 à 8 jours.

Si l'animal est craintif, nous vous conseillons d'agir ainsi durant 2 à 3 semaines. **Pour tout conseil, n'hésitez pas à revenir vers les équipes du refuge.**

Ne forcez pas son affection s'il se montre apeuré : laissez-le venir à vous en lui parlant doucement. Avec le temps, vous arriverez à des relations de complicité.

L'apprentissage de la propreté peut prendre du temps.

Ne le punissez pas, mais enseignez-lui l'endroit approprié.

L'enfant et l'animal de compagnie

Même s'il se révèle un excellent compagnon, le propriétaire doit toujours être vigilant et ne pas laisser son animal sans surveillance avec des jeunes enfants et des personnes vulnérables.

Les enfants sont les plus gravement touchés par les morsures et les griffures. Pour éviter un accident, il suffit de respecter quelques règles importantes.

- Présentez en douceur votre nouveau compagnon à votre enfant.

- Enseignez à votre enfant les règles de base : ne pas taper, ne pas tirer les poils, les oreilles ou la queue, ne pas déranger l'animal pendant le sommeil ou le repas, se méfier s'il grogne et ne pas jouer à se battre.

- Expliquez-lui également qu'il ne doit jamais courir vers un animal qu'il ne connaît pas pour le caresser et ne pas avoir des gestes brusques envers lui.

Le chat



Réservez-lui, dans un endroit calme, un panier garni d'un coussin lavable que vous nettoierez souvent, de façon à ce qu'aucun parasite ne vienne s'y loger. Le chat est naturellement propre ; mettez à sa disposition un bac de litière. Il faudra le maintenir propre au risque qu'il choisisse un autre endroit. Si cela arrive, ne nettoyez jamais à l'eau de Javel, son odeur très appréciée inciterait votre protégé à revenir souiller ce même endroit. Par contre, pour habituer votre chat à utiliser sa litière, vous pouvez en déposer quelques gouttes diluées au fond du bac. En maison, rentrez votre chat pour la nuit. Il risque en particulier d'être volé, écrasé par un véhicule, tué par un prédateur, ou encore pris pour cible par des individus mal intentionnés.



L'Habitat

En appartement, le balcon n'est pas le lieu de vie de votre compagnon, ni celui pour faire ses besoins. Il peut toutefois y passer quelques heures, s'il a la possibilité de s'abriter du soleil et de la pluie. Votre animal doit toujours avoir à sa disposition de l'eau fraîche et propre.

Le chien



Dans votre habitation, prévoyez une couverture ou un panier facile à nettoyer, que vous placerez dans un endroit bien à lui, hors des lieux de passage. Il doit comprendre que chacun a son espace et que le vôtre est différent du sien. Si son habitat est à l'extérieur, le jardin sera obligatoirement bien clôturé et une niche adaptée à sa taille sera mise à sa disposition. Elle devra être surélevée du sol et bien isolée, abritée du soleil et des intempéries. A l'intérieur, prévoyez un couchage confortable et propre. Bien que nous y soyons opposés, si vous êtes amenés à l'attacher temporairement, sachez que le mode d'attache est réglementé par la loi : il doit comporter une longe d'au moins 3 mètres*.

(Arrêté du 25 octobre 1982 relatif à l'élevage, à la garde et à la détention des animaux, chapitre II de l'annexe I).



L'Alimentation

Le chat



Sauf en cas d'obésité, l'alimentation à volonté est la solution. Les chats ont pour habitudes de manger en petites quantités toute la journée.

En appartement, laissez-lui en permanence de « l'herbe à chat » qui a des vertus émétiques permettant d'évacuer les bouchons de poils.

Croire qu'un chat chassera mieux les souris s'il est peu nourri est une grave erreur. L'estomac bien rempli, il garde toujours son instinct de chasseur.

Le chien



Le chien doit recevoir une alimentation équilibrée à heure fixes, une à deux fois par jour pour un adulte, trois à quatre fois pour un chiot. Ne lui donnez pas de nourriture entre les repas, cela risque de favoriser un surpoids.

Le savez-vous ?

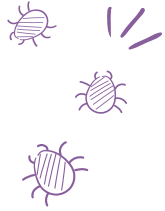
- Le changement d'alimentation doit se faire progressivement en intégrant la nouvelle nourriture à l'ancienne. Vous éviterez des problèmes digestifs.
- La boîte de conserve ouverte doit être conservée au frais et le sac de croquettes fermé après utilisation et entreposé dans un endroit sec.
- Le lait de vache est déconseillé.
- Le chocolat, plus exactement le cacao qu'il contient, est un poison mortel pour le chien et le chat.
- En raison du risque de torsion de l'estomac, il ne faut pas faire faire au chien d'effort ou d'exercice physique violent après le repas, à fortiori lorsqu'il s'agit d'un grand chien.



La santé de votre compagnon



Parasites



Traitez votre animal régulièrement contre les parasites externes, c'est éviter de nombreux problèmes : les puces et les tiques se nourrissent du sang. La piqûre de puce peut être allergisante et certaines tiques peuvent transmettre des parasites du sang comme la piroplasmose.

Vermifuger régulièrement votre animal est indispensable pour sa bonne santé : un chiot ou un chaton doit être traité tous les 15 jours, de 2 semaines à 2 mois, puis tous les mois jusqu'à l'âge de 6 mois. Un adulte sera traité quatre fois par an, soit tous les trois mois.

Prenez conseil auprès de votre vétérinaire, il dispose de nombreux produits adaptés car chaque cas est particulier. Le vermifuge n'est pas le même s'il est destiné à un chien ou à un chat, à un adulte ou à un jeune.

Le savez-vous ?

- La température corporelle du chien et du chat : 38°- 38,5°.
- Les produits antipuces pour chiens ne doivent en aucun cas être utilisés pour traiter un chat.
- Un chien qui tourne après sa queue est un chien anxieux.
- Un chat ne ronronne pas toujours de plaisir, il le fait également pour apaiser l'inquiétude liée à un stress, une douleur physique ou psychologique.
- Le temps moyen de sommeil cumulé d'un chat est de 16 heures par jour.





La vaccination

C'est la meilleure prévention contre les maladies, parfois mortelles. Elle est exigée pour des déplacements à l'étranger ou des séjours en pension. Après la première injection, l'animal reçoit son rappel un mois après, puis tous les ans à la même date.

Vaccinations conseillées pour les chiens



Maladie de Carré, hépatite contagieuse, parvovirose ou gastro-entérite, leptospirose et toux du chenil.

La vaccination contre la piroplasmose, maladie provoquée par les tiques, est fortement recommandée pour les chiens vivant ou séjournant à la campagne.

À l'exception de la leptospirose, ces maladies ne sont pas contagieuses ni pour l'homme, ni pour le chat.

Pour les chats



Typhus, coryza, chlamydiose et leucose féline (FeLV). La détection de la leucose féline (FeIV) et du sida du chat (FIV) est recommandée. Seul le vaccin FeLV existe. Ces virus ne sont pas contagieux à l'homme.



La rage

Maladie mortelle transmissible à l'homme, la rage reste présente dans de nombreux pays proches de la France. Évitez le contact avec un animal errant dans un pays où la rage sévit et ne ramenez jamais en France un animal sans le déclarer. La vaccination des chiens et des chats contre la rage est obligatoire à partir de l'âge de 3 mois :

- Pour les animaux vivant en zones infectées,
- Pour voyager à l'étranger,
- Pour entrer en France ou revenir en France,
- Pour les chiens des 1ère et 2ème catégories.

Maladie

Votre animal est propre mais sent mauvais et se gratte. Il est abattu, sans appétit et févreux. Il a la diarrhée et vomit. Dans tous les cas, il doit être examiné sans délai par votre vétérinaire. Un retard, une hésitation, peuvent lui coûter la vie ou des souffrances inutiles.

Attention : les traitements pour les humains peuvent être dangereux pour les animaux.

Hygiène



La toilette

Les oreilles

Si un nettoyage des oreilles de votre chien avec une solution spéciale est préconisé mensuellement, votre chat en revanche se les lave seul. Toutefois, si vous observez des écoulements, rougeurs ou si votre animal se gratte, nous vous conseillons d'en parler à votre vétérinaire.

Les griffes & les ongles

L'entretien des griffes se fait naturellement par usure, mais si la pousse est rapide ou si votre chien a des ergots, vous devez envisager de les faire couper (toiletteur, vétérinaire). Des coupe-griffes sont en vente, mais soyez vigilants à ne pas tailler trop court.

Brossez régulièrement votre animal pour éliminer les poils morts, qui tombent notamment lors des changements de saison. Utilisez une brosse adaptée à l'animal. Un shampoing éliminera les salissures, mais attention, utilisez un produit spécifique pour animaux.

Le chat, lui, fait sa toilette en se léchant. Le brossage permet de limiter la quantité de poils avalés. Les boules de poils formées dans l'estomac provoquent des vomissements. Votre chat risque également une occlusion intestinale.

Les dents

Votre animal a mauvaise haleine, vérifiez la propreté de sa dentition. Un brossage régulier prévient du tartre et des bactéries. Votre vétérinaire effectuera un détartrage si besoin.

L'Éducation



Le chat



Indépendant, le chat est un animal très sensible, qui ne s'éduque pas comme un chien. Les chatons sont très turbulents jusqu'à 12-18 mois. Dans tous les cas, ne le brusquez pas et soyez patient.

Les premiers jours à la maison

Afin de faciliter son adaptation, il est préférable de réserver une pièce à votre nouveau compagnon. Il prendra ainsi ses marques sans avoir peur. Si votre nouveau chat décide de se cacher quelque temps, laissez-le faire car il a besoin de s'adapter à son nouvel environnement. Veillez à son bien-être en le nourrissant et en lui mettant à disposition un bac à litière. Soyez rassuré, votre chat sortira lorsqu'il se sentira prêt et lorsqu'il aura inspecté tous les endroits où il peut aller se cacher en cas de danger. Et seulement après ce temps de découverte de la maison, laissez-le explorer le jardin sous votre surveillance.

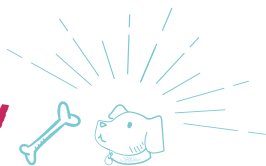


S'il fait une bêtise, dites-lui « NON » d'une voix ferme et s'il persiste, le vaporisateur d'eau est efficace pour le dissuader.

Pensez à mettre à sa disposition une planche, une bûche de bois ou un griffoir. Si toutefois votre chat persiste et griffe les murs et les fauteuils... Il existe également des produits de type phéromones de synthèse qui l'apaiseront.

N'hésitez pas à demander conseil à votre vétérinaire et/ou à l'équipe du refuge.

Le chien



Il faut savoir que les chiens qui changent de foyer ont plusieurs problèmes à résoudre : apprendre à aimer leur nouvelle famille, comprendre et apprendre les règles de leur nouveau foyer, se remémorer ou apprendre les « bonnes manières », rester concentrés même si tout les attire, surtout après plusieurs semaines ou mois passés dans un box en refuge.

Le chien que vous avez adopté a perdu ses repères : il a besoin d'un cadre clair et prévisible pour retrouver bien-être et apaisement. Il est donc important de lui indiquer son espace et de lui faire comprendre avec bienveillance les règles de la maison. Un chien bien éduqué est un chien heureux.

Reprenez l'éducation à la propreté comme pour un chiot

Votre chien adulte peut avoir oublié les bases de la propreté ou ne les avoir jamais acquises correctement. Vous devez donc reprendre les bases patiemment, même si l'apprentissage sera beaucoup plus rapide que pour un chiot.

Sortez-le régulièrement (toutes les deux heures par exemple) et accompagnez-le à l'extérieur car il peut être intimidé seul dans le jardin. Patientez et félicitez-le chaleureusement quand il fait ses besoins. S'il s'oublie à l'intérieur, ne le grondez jamais et ne le punissez surtout pas.

La propreté est un apprentissage par la récompense uniquement, à vous de le sortir suffisamment pour avoir l'occasion de le féliciter lorsqu'il fait dehors.

Sources : Extraits du guide du refuge de Thiernay (58)
– rédaction : Jasmine Chevallier Dr vétérinaire, DIE
vétérinaire comportementaliste.



Lui apprendre à rester seul

Un chien équilibré est un chien qui peut rester seul sans paniquer. Pour les chiens adoptés à l'âge adulte, dans les mois qui suivent l'adoption, cet équilibre est souvent rompu. Le chien a tendance à reporter tout son attachement sur son nouveau maître et il a du mal à trouver l'apaisement lorsqu'il se retrouve seul. Des troubles liés à la séparation peuvent alors apparaître. Alors, dès son adoption, vous devez l'entraîner à rester seul sur de courtes périodes, si possible tous les jours. Ne lui faites pas d'adieux, ni de grandes retrouvailles, afin qu'il comprenne à votre attitude que rien de grave ne se passe.



Quand vous lui dites « NON », donnez-lui la solution

Vous ne pourrez pas tout prévoir. Face à une nouvelle situation ou quelque chose qui l'attire, votre chien, qui ne peut vous demander l'autorisation, va faire et voir ce que cela donne. Vous avez le droit de lui dire « NON » fermement, mais vous devez toujours lui proposer une alternative, un comportement plus adapté pour le guider vers l'attitude préférable. Par exemple, s'il vous saute dessus, vous pouvez lui dire « NON » et lui demander de s'asseoir. Ensuite seulement, il aura droit à son câlin ou à sa friandise. S'il réclame à table, dites-lui « NON » et demandez-lui d'aller dans son panier, etc.

Si des problèmes apparaissent, n'hésitez pas à vous faire accompagner d'un professionnel compétent, éducateur/trice comportementaliste, agent animalier, vétérinaire...





Propriétaire Responsable

Tout détenteur d'un animal en est responsable, civilement et pénalement : la responsabilité civile oblige à réparer le préjudice résultant du dommage que l'animal peut causer à autrui (art. 1243 du code civil).

La souscription d'une assurance permet de se prémunir contre les conséquences pécuniaires.

Ne pas retenir un chien susceptible de présenter un danger pour les personnes est puni d'une amende de 450 €.

Le propriétaire d'un chien responsable de blessures graves est passible de sanctions pénales.

En cas d'homicide involontaire, les peines de prison peuvent aller jusqu'à 10 ans (article 221-6-2 du code pénal).

Depuis 2008, toute morsure de chien doit être déclarée en mairie et l'animal présenté à un vétérinaire pour surveillance sanitaire et évaluation comportementale.

L'abandon, une réelle souffrance

Il ne faut pas négliger la souffrance morale que le chien ou le chat subit quand il se retrouve dans un refuge, perdant ainsi tous ses repères.

Imaginez également l'incompréhension et l'attente interminable pour ceux qui sont abandonnés sur la voie publique (forêt, bord de route,...). Seuls, ils ont peu de chance de survivre.

**L'abandon est puni
par la loi qui prévoit jusqu'à
2 ans d'emprisonnement
et 30 000 € d'amende
(Art 521-1 du code pénal).**

Maltraitance et actes de cruauté

Tout acte de maltraitance engage la responsabilité pénale de son auteur : de la contravention de 3^{ème} classe jusqu'au délit, pour les actes les plus graves, réprimé par 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende.

Défense de l'Animal, le plus important réseau d'associations de protection animale, se mobilise pour faire condamner ceux qui maltraitent des animaux et obtenir de lourdes peines devant les tribunaux.

*Détenir un
animal est une
responsabilité
et représente
un engagement
sérieux.*



la sécurité de votre compagnon



Véhicule

Chaleur : ne laissez jamais votre animal enfermé dans une voiture.

Chaque été, les refuges indépendants reçoivent de nombreux signalements d'animaux en détresse et sont confrontés à l'inconscience de certains propriétaires qui laissent leur animal enfermé dans leur véhicule.

Il est utile de rappeler qu'au sein d'une voiture, même à l'ombre, la température peut, très rapidement, atteindre les 60°. Sachez que les animaux, et plus particulièrement les chiens, sont très sensibles à la chaleur et ont des difficultés à réguler leur température corporelle. En quelques minutes, ils peuvent succomber.



Le transport

Le chien doit être attaché avec un harnais qui se boucle à la ceinture de sécurité, ou bien séparé de l'habitacle par une grille ou un filet.

Le chat, ou autre animal domestique, doit voyager dans une boîte de transport. C'est obligatoire et prévient tout risque d'accident.



L'animal en ville

Pour que votre animal soit bien accepté dans l'espace public et par votre voisinage, quelques règles simples sont à connaître :

- Dans les lieux publics, votre chien peut se promener seulement s'il est tenu en laisse.
- Il est interdit de laisser divaguer son animal, en ville ou en campagne, sous peine d'avoir la surprise de recevoir un procès-verbal.
- Ramasser les excréments, c'est respecter les autres. Il est interdit de laisser un excrément, sous peine d'une forte amende.
- Les aboiements répétés sont un « trouble anormal du voisinage ». Consultez un vétérinaire, un comportementaliste ou un éducateur canin.



Les chiens de catégories

**1^{ère} catégorie,
chiens d'attaque**

Pit-Bull, type American Staffordshire terrier,
type Mastiff, type Tosa

**2^{ème} catégorie,
chiens de garde
et de défense**

Race American Staffordshire terrier,
race ou type Rottweiler, race Tosa.



La loi impose que les chiens de 1^{ère} et de 2^{ème} catégories soient déclarés en mairie, avec obligation d'identification, de vaccination antirabique, d'assurance et, pour les chiens de 1^{ère} catégorie, de stérilisation.

En outre, il est obligatoire d'avoir un permis de détention délivré par le maire, remis sur présentation d'une attestation d'aptitude pour le détenteur et d'une évaluation comportementale du chien.

Le port de la muselière dans les lieux publics est obligatoire pour tous les chiens de catégories, la présence de ceux relevant de la 1^{ère} catégorie n'étant, d'ailleurs, autorisée que sur la seule voie publique.

De nos jours, les chiens et les chats ne sont pas les seuls animaux à nous tenir compagnie. Un foyer sur deux possède au moins un animal.*

Les rongeurs, les furets et les oiseaux mais également les poissons, vivent moins longtemps que les chiens et les chats. Toutefois, ils ont besoin d'autant d'attention et de soins. Il est indispensable, avant l'adoption, de se renseigner sur leurs besoins spécifiques.

Domestiqués, ils ne peuvent pas survivre dans la nature, les abandonner en forêt ou dans un lac, c'est les condamner !

*FACCO / KANTAR-TNS 2016 – infographie Wamiz



Autres animaux de compagnie

Quant aux animaux exotiques et sauvages, dont le nombre et la diversité ne cessent de progresser, il faut garder à l'esprit qu'en captivité, ils souffrent fréquemment de conditions de vie non conformes à leurs besoins physiologiques et comportementaux (température, hygrométrie, exigüité, luminosité, etc...) et peuvent même se révéler dangereux. Certains peuvent causer des problèmes s'ils s'échappent ou sont relâchés dans la nature.



Attention : les trafics d'animaux exotiques sont fréquents. Certaines espèces, considérées comme de simples marchandises à forte valeur ajoutée, sont uniquement produites à des fins commerciales.

Acheter peut ici signifier cautionner la souffrance animale.

Votre animal s'est perdu

Il y a urgence, agissez rapidement

1. Avertissez immédiatement la fourrière, le poste de police ou la brigade de gendarmerie, la mairie, les refuges et les vétérinaires proches de chez vous et/ou du lieu de disparition.

2. Déclarez votre animal perdu auprès d'I-Cad, le fichier National d'Identification des carnivores domestiques. Il regroupe les identités des animaux porteurs d'un tatouage ou d'une puce électronique. La déclaration peut être effectuée :

- Via le site internet www.i-cad.fr, espace « DÉTENTEUR » à l'aide de vos identifiants
- Par téléphone au 0810 778 778 du lundi au vendredi de 08h30 à 17h30
- Par mail à contact@i-cad.fr en précisant "Urgent - animal perdu" dans l'objet de votre message.

En cas de signalement par mail ou par internet, veillez à confirmer l'ensemble de vos coordonnées (nom, prénom, adresse et téléphone) pour une éventuelle mise à jour dans le fichier.

3. Affichez également dans le voisinage et chez les commerçants du quartier, des annonces comportant la photo de l'animal et votre numéro de téléphone.

4. Diffusez l'information sur les réseaux sociaux : il existe de nombreux groupes facebook qui vous permettent de poster une photo de votre animal (par exemple Pet Alert). Vous pouvez également relayer l'information sur twitter avec une photo de votre animal.

Mettez une annonce sur Filalapat l'application dédiée aux animaux perdus et trouvés : www.filalapat.fr

5. Si vous avez perdu votre chat, attendez la nuit, quand tout est calme, et arpentez votre quartier en l'appelant : parfois un chat se perd à 50 m de chez lui.

En cas de suspicion de vol, déposez plainte auprès du commissariat ou de la gendarmerie du lieu de disparition de votre domicile.



IMPORTANT : l'identification par puce électronique ou tatouage reste le moyen le plus fiable et efficace de retrouver son chien ou son chat. En moyenne, en France, un chien se perd toutes les 21 minutes et un chat toutes les 12 minutes (chiffres I-Cad).

Pourquoi nous soutenir ?

Défense de l'Animal se mobilise au quotidien pour défendre et protéger les animaux : aide aux refuges indépendants en difficulté, stérilisation des chats errants et gestion des chats libres, lutte contre les actes de cruauté commis sur les animaux, actions en justice pour faire condamner les tortionnaires, participation à l'évolution des lois, campagnes de sensibilisation...

Les refuges indépendants ont besoin de votre soutien pour sauver des animaux sans famille. Les dons, les legs, les collectes de nourriture sont indispensables pour héberger, nourrir et soigner les animaux qui arrivent chaque jour.

Retrouvez la liste des refuges indépendants sur : www.laconfederation.fr



Je fais un don

Je fais un DON : €

- ☐ À la Confédération Nationale, le plus important réseau français d'associations de protection des animaux.
- ☐ Au refuge proche de chez vous (retrouvez la liste des refuges indépendants sur www.laconfederation.fr) : le don est reversé dans son intégralité.

Merci de noter le nom et les coordonnées de l'association :

.....

.....

.....

Merci de retourner ce bulletin accompagné de votre règlement à :

Confédération Nationale Défense de l'Animal
CS 30101 - 69291 Lyon Cedex 02

www.laconfederation.fr

Vos coordonnées :

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL : VILLE :

TÉL :

☐ J'accepte de recevoir la newsletter mensuelle :

Mail :

☐ J'autorise Défense de l'Animal à utiliser mes coordonnées pour m'envoyer des informations sur ses actions (campagnes, appels aux dons)

ASSOCIATION



ADHÉRENTE



Association membre du réseau Défense de l'Animal.

**Défense de l'Animal, porte-parole de 270 associations
de protection animale indépendantes en France.**

Association reconnue d'utilité publique depuis 1990